



après la 3ème

Seconde générale et technologique Ecologie-Agronomie-Territoire et Développement Durable

La seconde générale et technologique est une formation de l'Education Nationale qui mène au baccalauréat général ou technologique.

C'est une classe de détermination pour laquelle les établissements d'enseignement agricole sont les seuls à proposer l'enseignement optionnel "Ecologie-Agronomie-Territoire et Développement Durable".

Pourquoi ?

Parce que...

Je m'intéresse aux sciences appliquées au vivant (végétaux, animaux, environnement...).

J'ai les aptitudes nécessaires pour suivre des études scientifiques ou technologiques.

Mon niveau de connaissances générales est équilibré.

J'ai le sens des applications concrètes.

J'aime les travaux pratiques en laboratoire et sur le terrain.

L'équipe pédagogique du Lycée de Quetigny a mis en place un projet pédagogique permettant le suivi individuel et l'orientation des jeunes. Ainsi pendant cette année de seconde, l'accent est mis sur l'apprentissage des méthodes de travail, le renforcement des connaissances de base et une meilleure connaissance de soi. Cela permet une meilleure autonomie au travail qui servira de bases solides et de tremplin pour entamer le cycle terminal du lycée.

Les équipements de l'établissement (centre de documentation, salle audiovisuelle, salles informatiques, laboratoires de biologie, laboratoires de sciences physiques et chimiques, salle d'autoformation, etc) contribuent à une pédagogie active laissant une part importante aux travaux de groupe, aux activités diversifiées et aux visites pédagogiques.

Comment ?

Conditions d'admission :

- A l'issue d'une classe de troisième de collège
- Avis positif du conseil de classe pour le passage en seconde générale et technologique
- Aucune dérogation n'est à demander (quels que soient le département ou la région d'origine de l'élève).



Enseignements communs :	
Identiques pour l'ensemble des établissements de l'Education Nationale et de l'Education Agricole	
Disciplines	Horaire élève
Français	4 h
Histoire-Géographie	3 h
Langue vivante A et langue vivante B (anglais-allemand-espagnol)	5,5 h
Sciences économiques et sociales	1,5 h
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la Vie et de la Terre	1,5 h
Education Physique et Sportive	2 h
Enseignement moral et civique	0,5 h
Sciences numériques et technologie	1,5 h
Accompagnement personnalisé Accompagnement au choix de l'orientation (54 h) Heure de vie classe (10 h)	2 h

Enseignements optionnels :	
Un enseignement général :	
Discipline	Horaire élève
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (EATDD)	3 h
Un enseignement technologique au choix parmi :	
Disciplines	Horaire élève
Hippologie-Equitation	3 h
Pratiques sportives (escalade)	3 h
Pratiques sociales et culturelles (arts du visuel-cinéma)	3 h

Enseignement à l'initiative de l'établissement :	
Initiation à la culture et à la langue coréenne	2 h

Un enseignement optionnel général :

Ecologie-Agronomie-Territoire et Développement Durable

Enseignement qui permet :

- de procéder à une approche sensible du territoire au travers d'activités de pleine nature,
- d'aborder le fonctionnement d'un agrosystème au travers de l'étude d'une exploitation,
- d'aborder les techniques culturelles en relation avec les mesures agri-environnementales,
- de sensibiliser aux problèmes liés à l'écologie et à l'agronomie (qualité de l'eau, environnement...).

Enseignements optionnels technologiques :

Hippologie-Equitation :

Cet enseignement apporte une information relative à la connaissance du cheval et aux "métiers du cheval" en général. Les cours d'hippologie sont réalisés par une enseignante de l'établissement. Les cours pratiques sont confiés au poney-club de Couternon (savoir faire pratique avec le cheval et pratique équestre).

Arts du visuel-cinéma :

Réaliser un court-métrage de fiction puis un documentaire, acquérir une culture cinématographique, photographique et un regard critique sur l'image, exposer les photos des événements vus ou créés.

Pratiques sportives (Escalade) :

L'escalade a lieu sur la structure artificielle de la Halle de Sport de Quetigny et sur les falaises du dijonnais.

Un enseignement à l'initiative de l'établissement :

Initiation à la culture et à la langue coréenne :

Découverte de la langue et de la civilisation coréennes à travers la pratique linguistique écrite et orale.



Après la seconde générale et technologique Ecologie-Agronomie-Territoire et Développement Durable

Un baccalauréat général :

Le baccalauréat général qui est proposé en lycée agricole se veut pleinement scientifique.

En plus des enseignements communs à tous les baccalauréats généraux, l'établissement propose en classe de première les trois enseignements de spécialité suivants :

- Biologie-Ecologie
- Mathématiques
- Physique-chimie.

En classe de terminale, l'élève conservera deux des trois enseignements de spécialité de la classe de première.

Enseignements optionnels :

L'élève pourra également suivre les enseignements optionnels suivants :

- Agronomie, économie, territoires (AET)
- Hippologie-équitation
- Pratiques sportives (Escalade)
- Pratiques sociales et culturelles (arts du visuel-cinéma).

Le baccalauréat technologique (STAV) :

Technologies de la Production Agricole
ou Aménagement et Valorisation des Espaces

Ce baccalauréat technologique unique prend en compte l'évolution du monde rural et les préoccupations sociétales comme la gestion des ressources durables et non durables, la protection de l'environnement ainsi que la qualité et la sécurité des aliments.

Un tronc commun , organisé en 9 matières en rapport avec :

- la gestion du vivant, l'environnement
- l'agronomie
- le fait alimentaire.

Des enseignements de spécialité portant sur :

- le domaine de la production agricole
- le domaine de l'aménagement de l'espace et la connaissance de l'environnement.

La formation comprend :

- cinq semaines de stages individuels (dont 3 prises sur la scolarité) en entreprise ou en organisme en relation avec les enseignements de spécialité choisis par l'élève.
- trois semaines de stages collectifs.

L'examen est évalué à 40 % en contrôle continu (CCF) et à 60 % en épreuves terminales.